

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 31 JANVIER 2024

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	21	Nombre de délégués :	
				- présents :	13
				- représentés :	<u>3</u>
				TOTAL	16

L'an deux mille vingt quatre, le 31 janvier à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
-	-	-
-	M. Marc HOFFSESS	-
M. Alexandre GONCALVES	M. Jean HUMANN	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
Mme Chantal JEANPERT	M. Pierre OZENNE	-
M. Jean-Luc SCHICKELE	-	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	M. Denis TURIN

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

M. Jean-Louis BATT du SDEA, ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE.

M. Pierre BURTIN du SDEA, ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Thierry SCHAAL de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Alain JEROME du SDEA.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

N° 24-114

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- VU** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- VU** l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats ;
- VU** la délibération n° 23-96 du 18 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU** la délibération n° 23-98 du 18 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- VU** la délibération n° 23-103 du 6 décembre 2023 portant débat général d'orientations budgétaires ;
- VU** le compte de gestion 2023 approuvé par délibération n° 24-109 du 31 janvier 2024 ;
- VU** la délibération n° 24-111 du 31 janvier 2024 affectant le résultat de l'exercice 2023 ;
- VU** la délibération n° 24-113 du 31 janvier 2024 fixant la contribution des membres pour l'année 2024 ;
- VU** la délibération n° 21-61 du 15 décembre 2021 décidant la création de deux autorisations de programme pluriannuelles ;
- VU** la délibération n° 24-112 du 31 janvier 2024 décidant la modification des autorisations de programme pluriannuelles ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2024, diffusé à l'ensemble des membres du comité syndical ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
arrête**

le Budget Primitif pour l'exercice 2024 du Budget Principal, aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement	1 318 706,16 €
Section d'investissement	4 793 831,16 €
TOTAL GENERAL	6 111 785,82 €

et statue

au titre de la situation 2024 des effectifs du personnel conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/02/2024

Publié le : 01/02/2024